CCI ÎLE DE LA RÉUNION

Saint-Denis, le 31 MAI 2023

V/Réf. : V/courrier reçu le 16/03/2023
(24/2022/DATDE/PUH/AB)

N/Réf. : DPE/POE/AA/WV/VH-amv-CD23001252

Contact : Vanessa HAW-SHING
Pôle Observatoire Etudes Data
Tél. : (0262) 94 21 26
vanessa.haw-shing@reunion.cci.fr

Monsieur André THIEN AH KOON
Maire de la commune du Tampon

256 rue Hubert Delisle
CS 32117
97831 Le Tampon Cedex

Objet : Avis sur le projet de modification de droit commun N°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune du Tampon

Monsieur le Maire,

Par courrier réceptionné par nos services le 16 mars 2023, vous avez sollicité l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion en tant que Personne Publique Associée sur le projet de modification de droit commun N°1 du Plan Local d'urbanisme (PLU) de la commune du Tampon, et je vous en remercie.

Après consultation du dossier, les modifications apportées ont pour objectif de rendre conforme le PLU suite au jugement du Tribunal Administratif de la Réunion, en date du 28/02/2022. Pour rappel, ces évolutions consistent en :

- Un complément de l'évaluation environnementale spécifique pour l'ER N°46 ;
- L'annulation du classement en zone inondable issu du STPC des 3 parcelles cadastrées suivantes BW n° 131, 132 et 3279.

Ces modifications envisagées du PLU ne présentent pas d'impact sur l'économie du territoire et n'appellent pas d'autres remarques particulières de notre part.

Désireux de vous assurer notre soutien à toute action visant au développement économique de votre territoire, j'ai le plaisir de vous transmettre, par la présente, **l'avis favorable** de notre Etablissement Consulaire sur le projet de modification de droit commun n°1 de votre Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il nous a été soumis.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Maire**, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LA REUNION

Pierrick ROBERT